



## Travail au noir puis je porter plainte ?

Par **anmarie08**, le **23/01/2017** à **22:24**

bonsoir je me retrouve dans une mxxxx a cause d'une personne que j'ai pris au noir pour me faire des travaux chez moi , je dois tout refaire , monsieur ma demandé 600 euro part semaine , ma volé du materiel . est ce que je peux déposé une plainte contre cette personne ? ce monsieur touche une invalidité d'handicapé et fait du black un peu partout

Par **fabrice58**, le **23/01/2017** à **23:17**

Vous pouvez déposer plainte contre qui vous voulez, au risque de vous retrouver aussi poursuivi pour travail dissimulé, sans compter l'URSSAF qui va vous demander des comptes.

Par **miyako**, le **24/01/2017** à **12:49**

Bonjour,  
Ce que vous pouvez faire c'est dénonce ce monsieur,comme faisant du travail au noir.  
Il faut essayer de vous arranger avec lui en le menaçant de le dénoncer et de porter plainte pour vol et escroquerie .  
En général ça marche .  
Amicalement vôtre  
suji KENZO

Par **P.M.**, le **24/01/2017** à **13:10**

Bonjour,  
Conseiller la délation quand soi-même on est coupable de travail dissimulé me paraît assez absurde même quand apparemment on a une expérience de ce genre de pratique délictueuse...

Par **P.M.**, le **02/02/2017** à **21:40**

Bonjour tout d'abord,

Vous n'en savez rien si ensuite l'URSSAF ne s'en sert pas dans certains cas pour faire des contrôles...